

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 041-254100415-20241211-D2024\_53-DE



# Rapport d'orientations budgétaires 2025

## -LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La loi n°2015-991 du 07/08/2015 portant nouvelle organisation de la République (loi NOTRé) a modifié les articles L2312-1 et L2313-1 du CGCT dans le but d'améliorer la transparence au sein de l'assemblée délibérante, l'information des administrés et la responsabilité financière des collectivités territoriales de 3500 habitants et plus.

Outre son caractère obligatoire sous peine d'illégalité de la délibération approuvant le budget, la tenue du débat d'orientations budgétaires (*DOB*) en assemblée délibérante dans les deux mois avant le vote du budget s'accompagne, désormais, de la production d'un **rapport d'orientations budgétaires (ROB)**. Ce rapport, justifié par l'obligation de maîtrise des finances publiques, est présenté par l'autorité territoriale à l'assemblée délibérante et **doit désormais comprendre**, en application du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 (Décret publié au JO du 26/06/2016 et relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication du rapport d'orientations budgétaires) :

- **les orientations budgétaires**, évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- **les engagements pluriannuels envisagés**, la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision de dépenses et de recettes.
- **des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée** et les perspectives pour le projet de budget.

Ce rapport, préalablement adressé aux membres du comité syndical, donne ainsi lieu à un débat au comité syndical, dans les conditions fixées par son règlement intérieur, suivi d'une délibération spécifique. Il n'est pas prévu de formalisme particulier quant à sa présentation.

La nouvelle rédaction de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales complète également les conditions de présentation des documents budgétaires soumis au vote, désormais devant être également assortis d'une *présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux*.

**Le débat d'orientations budgétaires permet :**

- de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget ;
- d'informer sur la situation financière de la collectivité ;
- de présenter le contexte économique national et local.

**Le débat d'orientations budgétaires répond aux obligations légales :**

- la tenue d'un débat d'orientation est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants ;
- le débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget ;
- le débat n'a aucun caractère décisionnel ;
- sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Le présent rapport établi au titre de l'exercice 2024 permet d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

# PREAMBULE

Le rapport d'orientations budgétaires 2025 intervient dans un contexte marqué par des tensions géopolitiques.

## **Les éléments de contexte économique et financier au niveau mondial**

D'après les dernières perspectives économiques du Groupe de la Banque Mondiale,

La croissance mondiale se stabilise pour la première fois en trois ans, mais pour 80% de la population mondiale, la croissance restera inférieure à celle de la décennie pré-COVID.

Malgré une amélioration à court terme, les perspectives mondiales restent modestes par rapport aux normes historiques. En 2024-2025, la croissance devrait être inférieure à la moyenne des années 2010 dans près de 60 % des économies, représentant plus de 80 % de la population mondiale. La croissance mondiale devrait se maintenir à 2,6 % en 2024 avant de remonter légèrement à 2,7 % en moyenne en 2025-2026, prévoit le rapport de la Banque mondiale. Soit un niveau bien en deçà de la moyenne de 3,1 % enregistrée au cours de la décennie précédant la pandémie de COVID-19

Dans l'ensemble des économies en développement, la croissance devrait légèrement fléchir par rapport à 2023, pour s'établir en moyenne à 4 % en 2024-2025. Elle devrait s'accélérer dans les pays à faible revenu, pour atteindre 5 % en 2024, contre 3,8 % en 2023. Dans 75 % d'entre eux, toutefois, les perspectives de croissance pour 2024 ont été revues à la baisse par rapport aux prévisions établies en janvier. Dans les économies avancées, la croissance devrait rester stable à 1,5 % en 2024 avant de progresser à 1,7 % en 2025.

L'inflation mondiale devrait refluer à 3,5 % en 2024, puis 2,9 % en 2025.

## Les éléments de contexte économique et financier au niveau national

Malgré un contexte international peu porteur, la croissance de l'économie française resterait solide en 2024 (+1,1 %). La croissance serait de nouveau de +1,1 % en 2025, la demande privée prenant le relais de la demande publique.

En 2024, la croissance devrait atteindre 1,1 %, l'activité étant surtout soutenue par les exportations et la demande publique. L'investissement privé pâtit des taux d'intérêt élevés et la consommation augmente modérément, l'épargne des ménages demeurant à un niveau élevé.

En 2025, la croissance s'élèverait de nouveau à 1,1 %. Elle serait essentiellement tirée par la demande intérieure privée, dans un contexte d'effort marqué sur les finances publiques. L'activité profiterait de l'accélération de la consommation des ménages, grâce au reflux confirmé de l'inflation et aux gains de pouvoir d'achat, du léger redressement de l'investissement permis par l'assouplissement monétaire et d'une demande mondiale mieux orientée.

L'inflation diminuerait nettement en 2024, à +2,1 % en moyenne annuelle. Elle descendrait sous les 2 % en 2025, à 1,8 % en moyenne annuelle.

Le solde public s'établirait à -6,1 % du PIB en 2024 puis à -5,0 % en 2025. Cette amélioration résulterait du plan de redressement budgétaire proposé par le Gouvernement, qui représente un effort de 60 milliards d'euros par rapport à l'évolution spontanée des dépenses et recettes.

## Le contexte économique local

La Cour des comptes a publié son rapport annuel sur les finances des collectivités locales le 22 juillet 2024, révélant une situation financière globalement saine mais en dégradation par rapport à l'année précédente. Ce rapport met en lumière les défis auxquels sont confrontées les collectivités locales en France, notamment en raison de l'inflation et du recul du marché de l'immobilier.

En 2023, les collectivités ont subi une perte notable de financement en raison d'une accélération des dépenses et d'un ralentissement des recettes. Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 3,4 %, un ralentissement par rapport à l'augmentation de 5,2 % en 2022. Le retournement du marché immobilier a entraîné une chute significative des recettes de droits de mutation à titre onéreux, revenant au niveau de 2020 avec une baisse de 4,5 milliards d'euros, soit -22,1 %.

Les recettes de la TVA ont également connu une faible augmentation de 1,9 % en 2023, affectées par l'évolution du contexte économique et une régularisation négative sur l'année 2022. Cependant, les recettes de la taxe foncière sur les propriétés bâties ont considérablement augmenté de 9,9 %, en raison de l'indexation des bases des locaux d'habitation sur l'inflation constatée et de relèvements de taux par certaines communes.

La situation financière des communes et intercommunalités est restée favorable, tandis que celle des régions et départements s'est dégradée. La Cour des comptes souligne une situation financière moins favorable qu'attendu et l'absence de dispositifs de mise en œuvre des objectifs de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027, rendant incertaine la participation des collectivités au redressement des finances publiques.

### **Au SMICTOM de Sologne,**

En 2024, le SMICTOM a poursuivi ses projets :

- mise en place de la collecte des biodéchets à la source :
  - distribution de composteurs et de lombricomposteurs sur les 27 communes du SMICTOM de Sologne : plus de 3500 composteurs ont été distribués gratuitement
  - reprise de la collecte des PAV des déchets alimentaires de la commune de Lamotte Beuvron
  - étude de terrain pour déployer les Points d'Apports Volontaires avec contrôle d'accès sur les 26 autres communes du syndicat
- Intégration de trois nouvelles communes au SMICTOM de Sologne au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- mise en place de la collecte des ordures ménagères tous les 15 jours tout en optimisant les circuits de collecte
- refonte de la Redevance Spéciale
- étude de la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie

## I - LES FAITS MARQUANTS DE 2024 DU SMICTOM DE SOLOGNE

### • Le matériel roulant

Dans le cadre des orientations budgétaires, des crédits pour l'acquisition de matériel roulant ont été inscrits pour un montant de **410 000 € TTC pour les achats :**

- Un porteur remorqueur équipé d'un bras de levage et d'une grue permettant le transport des bennes de déchèterie vers les exutoires, le levage et le vidage des colonnes d'apport volontaire de la collecte de papiers,
- Un véhicule léger pour le service déchèterie
- Un véhicule léger de type fourgon pour la maintenance et la distribution des bacs de collecte

### • Déchèteries :

- Acquisition de deux locaux destinés aux nouvelles REP pour **23 656.80 € TTC**
- Acquisition de quatre bennes de 30 m<sup>3</sup> pour les déchets des déchèteries (objets encombrants et déchets verts) pour une valeur de **32 833.20€ TTC**

### • Administratif

- Acquisition d'un vidéo projecteur de **3 600 € TTC**

### • Collecte

- Acquisition de 40 points d'apport volontaire avec contrôle d'accès pour la collecte des déchets alimentaires pour **188 928 € TTC**
- Acquisition de 2 000 composteurs individuels pour **94 000 € TTC**

Le rapport d'orientations budgétaires étant établi avant la fin de l'année, les deux derniers mois ont été estimés.

## II - LE CONTEXTE FINANCIER DU SYNDICAT

### 1- LES RECETTES

Le mode de financement du SMICTOM de Sologne est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

La TEOM est un impôt local assis sur le foncier bâti. Elle est perçue via la taxe foncière.

Cette taxe est perçue par les Communautés de Communes qui la reversent au SMICTOM de Sologne.

En application du code général des impôts, le taux de taxe est identique sur l'ensemble des communes du syndicat depuis 2009.

#### 1-1 La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

En 2024 malgré le maintien du taux de TEOM (13.30%), le montant de la taxe évolue en fonction des bases d'imposition.

#### Evolution des montants en euro de la TEOM depuis 2020

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>BASE</b>	31 941 692	32 276 578	33 466 608	35 868 380	42 036 193
<b>TAUX</b>	12.80%	12.80%	12.80%	13.30%	13.30%
<b>MONTANT TAXE</b>	4 088 537	4 137 161	4 283 726	4 770 494.54	5 590 813.67
<b>EVOLUTION DES BASES</b>	2.18%	1.05%	3.69%	7%	4.64%

En 2024, le SMICTOM est passé de 24 communes à 27 communes.

### **Evolution de la population du SMICTOM de Sologne depuis 2020**

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>HABITANTS</b>	40 713	40 465	40 200	40 028	43 964
<b>EVOLUTION EN %</b>	-0.30%	-0.61%	-0.65%	-0.43%	9.83%

Il est à noter que l’adhésion des trois communes de la Communauté de Communes de Portes de Sologne a fait progresser la population totale du SMICTOM de Sologne de 9.83%.

#### **1-2 La redevance spéciale**

Le service de collecte et de traitement des déchets ménagers est également financé par la redevance spéciale.

Chaque entreprise est responsable de l’élimination de ses déchets. Les collectivités n’ont d’obligation que pour les déchets produits par les ménages et par définition n’en n’ont aucune pour les déchets des professionnels, même s’ils sont identiques aux déchets des ménages.

Pour une question d’équité, la collecte et le traitement des déchets produits par les activités professionnelles ne doivent pas être supportés par les particuliers.

La redevance spéciale doit alors s’appliquer. Elle correspond au paiement par les producteurs non ménagers de la prestation de collecte et de traitement de leurs déchets effectués par la collectivité. Elle a été créée par la loi n°75-633 du 15 juillet 1975, mais c’est la loi n°92-646 du 13 juillet 1992, reprise dans le code général des collectivités, qui rend son institution obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993.

L’institution de la Redevance Spéciale ne dispense pas les producteurs de déchets non ménagers du paiement de la T.E.O.M. La Redevance Spéciale est cumulable avec la T.E.O.M.

Le SMICTOM de Sologne peut prendre en charge la collecte et l’évacuation des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétion particulière et sans risque pour les personnes et

l'environnement, dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. Jusqu'à 1020 litres tous les 15 jours, la collecte est assurée dans le cadre de la TEOM. Au-delà, la Redevance Spéciale est appliquée.

Evolution de la recette liée à la Redevance Spéciale depuis 2019

<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
233 994,41 €	199 389,38 €	217 815,13 €	259 060.57€	236 432.14€	238 000.00€ <b>(Estimation)</b>

**1-3 La vente des matériaux**

Les déchets triés (les emballages recyclables, le papier, la ferraille de déchèterie) sont rachetés au syndicat par différents repreneurs pour être valorisés. Le montant de ces reprises varie en fonction du contexte national (crise financière, baisse du cours du pétrole...) et de la qualité du tri.

**Estimé à ce jour pour la fin d'année 2024**

Evolution de la recette liée aux ventes de matériaux depuis 2020

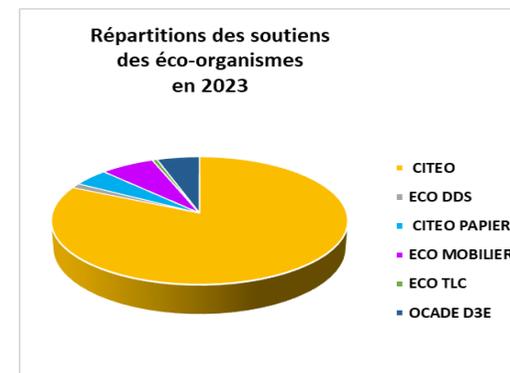
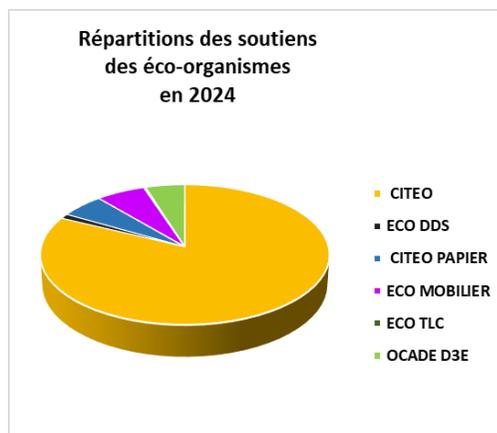
<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
196 938,25 €	337 927,20 €	468 289,63€	352 209.78	355 000.00 (estimation)

## 1-4 Les aides des éco-organismes

Les différents contrats passés avec plusieurs éco-organismes permettent au SMICTOM de bénéficier d'aides financières. Ces aides sont liées à la quantité et à la qualité des matériaux collectés.

### Evolution des soutiens des Eco-organismes depuis 2020 (€)

	2020	2021	2022	2023	2024 (estimation)
CITEO	442 667.03 €	635 267.03 €	494 904.56 €	504 253.00 €	601 111.00 €
ECO DDS	5 696.36 €	6 147.88 €	7 094.03 €	7 327.97 €	7 438.00 €
CITEO PAPIER	21 954.01 €	28 930.94 €	25 399.82 €	27 015.88 €	36 712.00 €
ECO MOBILIER	33 144.89 €	41 582.77 €	39 277.53 €	40 791.97 €	40 000.00 €
ECO TLC	3 755.80 €	3 666.10 €	3 645.80 €	3 698.10 €	1 500.00 €
OCADE D3E	18 427.46 €	24 105.34 €	23 665.27 €	31 955.54 €	29 000.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>525 645.55 €</b>	<b>739 700.06 €</b>	<b>593 987.01 €</b>	<b>615 042.46 €</b>	<b>715 761.00 €</b>



## 1-5 Les autres recettes

La facturation des apports de déchets issus des activités professionnelles en déchèterie est en très légère progression par rapport à l'année précédente.

En 2023 : **11 801.50 €**

En 2024 : **12 000.00€ (estimation)**

## 2- LES DEPENSES

### 2-1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement 3 postes budgétaires :

- les charges de personnel
- Les prestations extérieures de service
- Les charges à caractère général notamment les dépenses de carburant, entretien du matériel roulant...

#### Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés

Les charges du personnel et frais assimilés (chapitre 012) seront réalisées à hauteur de **95% (2 389 483 €)** en estimant le mois de décembre.

Ces charges de personnel et autres frais assimilés du SMICTOM de Sologne représente 32.1% du budget prévisionnel de fonctionnement.

Les prestations extérieures

Les dépenses des comptes 611 (collecte du verre, déchets verts, encombrants, déchets spéciaux, transport) et 6288 (traitement des ordures ménagères et du tri des emballages) correspondent aux différents contrats de services.

Quelques comptes du chapitre 011

	<b>2023</b> <b>(réalisé)</b>	<b>2024</b> <b>(estimation)</b>
<b>Compte 611 (Contrats de prestations)</b>	1 069 677,36 €	1 400 000,00 €
<b>Compte 6288 (autres services extérieurs)</b>	978 417.79 €	1 000 000.00 €
<b>Compte 60622-(carburant)</b>	374 086.31 €	355 019.00 €
<b>Compte 60632 (fournitures de petits équipements)</b>	110 325.48 €	134 165,00 €
<b>Compte 61551 (matériel roulant)</b>	133 023.19 €	110 476.00 €
<b>Compte 6156 (maintenance)</b>	26 058.47 €	50 042 .00 €
<b>Compte 6162 et-6168 : (assurances)</b>	77 024.00€	111 495.95 €
<b>Compte 61521 (terrain)</b>	22 594.55€	10 490.00 €
<b>Compte 6262 (Frais de télécommunication)</b>	23 234.45€	24 500.00 €

Les charges à caractère général : chapitre 011

Au budget 2024, il a été prévu **3 849 471.00 €** les crédits devraient être utilisés à hauteur de **98%**.

### III - LE PERSONNEL DU SMICTOM DE SOLOGNE

#### 3-1 L'effectif du SMICTOM de Sologne (stagiaires et titulaires)

Conformément aux dispositions de la loi NOTRé, le tableau ci-dessous retrace l'évolution des effectifs depuis 5 ans.

	CATEGORIES			TOTAL
	A	B	C	
<b>2019</b>	1	2	40	<b>43</b>
<b>2020</b>		3	41	<b>44</b>
<b>2021</b>		4	36	<b>40</b>
<b>2022</b>		4	37	<b>41</b>
<b>2023</b>	1	3	41	<b>45</b>
<b>2024</b>	1	3	44	<b>48</b>

## Tableau des effectifs au 31/12/2024

## Agents permanents

Catégories	Grades	Effectifs au 31/12/2024
A	Ingénieur	1
B	Rédacteur	1
C	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2
B	Technicien	2
C	Agent de maîtrise principal	1
C	Agent de maîtrise	2
C	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3
C	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	17
C	Adjoint technique	19
<b>TOTAL</b>		<b>48</b>

## IV - L'ENDETTEMENT DU SMICTOM : REMBOURSEMENT ANNUEL

### Evolution du remboursement de l'emprunt (capital et intérêts)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>MONTANT</b>	342 151.60 €	300 865.27 €	130 728.24 €	130 128.24 €	129 528.24 €	128 928.24 €	<b>128 328.24 €</b>
<b>Remboursement par habitant</b>	8.36 €	7.37 €	3.20 €	3.22 €	3.22 €	3.22 €	2.92 €

Le SMICTOM a deux emprunts en cours :

- 1) Crédit Agricole** : Il a été emprunté **935 000 €** sur 20 ans au taux d'intérêt annuel fixe de 3.27% pour réaliser les travaux du garage de Nouan le Fuzelier. Cet emprunt se terminera le 1<sup>er</sup> novembre 2025.
- 2) Crédit Mutuel** : Afin de réaliser les travaux de mises aux normes des déchèteries et plates-formes de déchets verts, il a été emprunté **900 000€** sur 15 ans au taux d'intérêt annuel fixe de 1%. Cet emprunt se terminera le 31 décembre 2031.

### Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année

	2 018	2 019	2 020	2 021	2022	2023	2024
<b>ENCOURS au 1er janvier</b>	1 658 679.17 €	1 342 325.27 €	1 062 537.93 €	949 190.85 €	834 072.94 €	717 125.41 €	598 287.54 €
<b>HABITANTS</b>	40 913	40 837	40 713	40 665	40 200	40 028	43 964
<b>ENCOURS PAR HABITANT</b>	40.54 €	32.87 €	26.10 €	23.34 €	20.75 €	17.92 €	13.61 €

## V - COMPTE FINANCIER UNIQUE (estimation)

Pour 2024, les résultats du CFU devraient être les suivants :

- Recettes de fonctionnement :	7 898 209 €	- Recettes d'investissement :	1 398 351 €
- Dépenses de fonctionnement :	7 013 236 €	- Dépenses d'investissement :	1 319 935 €
- Excédent de fonctionnement :	<b>884 973€</b>	- Excédent d'investissement :	<b>78 416 €</b>

Résultat global : **excédent 963 389 €**

## VI - EVOLUTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE DU SMICTOM

### Fonctionnement (€)

Recettes de fonctionnement	Compte administratif 2021	Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Estimation des recettes 2024
002 Résultat de fonctionnement reporté	260 882,51	647 580,90	624 459,00	968 381,30
013 - atténuation de charges	134 312,57	123 587,98	62 052,059	42 014,00
70 - produits du domaine ventes	228 174,63	267 549,34	254 300 ,82	238 000,00
73 - taxe ordures ménagères	4 137 161,02	4283 899,96	4 770 910,64	5 590 813,67
74 - dotation, participation	757 657,65	530 520,07	793 617,22	715 761,00
75 - autres produits de gestion courante	337 927,20	468 289,63	352 209,76	359 000,00
77 – produits exceptionnels	127 535,37	29 363,38	57 995,38	0.00

Dépenses de fonctionnement	Compte administratif 2021	Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Estimation des dépenses de fonctionnement 2024	% d'évolution entre 2023 2024
011 – charges à caractère général	2 610 752,77	3 130 785,17	<b>3 077 579,74</b>	<b>3 772 481,58</b>	<b>+ 22.57%</b>
012 – charges de personnel	1 967 212,91	2 047 155,12	<b>2 252 716,86</b>	<b>2 389 483,00</b>	<b>+6%</b>
023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	100 000,00	
042 – opérations d'ordre	315 211,90	401 080,94	565 549,04	591 017,09	
65 – autres charges	32 564,81	35 897,87	35 627,23	42 000,00	
66 – charges financières	15 010,33	12 580 ,71	10 090,37	7 237,27	
67 – charges exceptionnelles	362,04	1 226,11	5 600,37	500,00	

## Investissement (€)

Recettes d'investissement	Compte administratif 2021	Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Estimation des recettes 2024
001 Solde d'exécution de la section d'investissement	357 480,42	487 839,81	494 155,73	597 539,08
021 Virement à la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	100 000,00
040 – opérations d'ordre	315 211,90	401 080,94	565 549,04	591 017,09
041- Opérations patrimoniales				30 636,00
10 – dotations fonds divers et réserves	329 735,94	459 467,71	211 080,60	76 030,48
13 -Subvention d'investissement	0,00	0,00	0,00	3 129,00
16 – emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Dépenses d'investissement	Compte administratif 2021	Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Estimation des dépenses d'investissement 2024
041- Opérations patrimoniales	0,00	0,00	30 636,00	30 636,00
16 – emprunts et dettes	115 117,91	116 947,53	118 837,87	120 790,97
20 – immobilisations incorporelles	2 418,00	24 841,90	48 161,90	41 700,00
21 – immobilisations corporelles	347 234,54	515 430,31	444 245,46	1 126 808,03
23 – immobilisations en cours	49 818,00	197 012,99	19 242,00	0.00

## VII - MARCHES PUBLICS ATTRIBUES EN 2024

Seuil	objet du marche	Date d'attribution	Attributaire
A partir de 215 000€	Fourniture de PAV métalliques avec contrôles d'accès pour la collecte des déchets alimentaires	24/04/2024	AXIBIO
	Marché de déchets verts (broyage, transport et traitement) Lot n° 1 : Prestation de service pour le broyage des branchages, transport et traitement des broyats et souches sur les déchèteries et plates-formes de regroupement du SMICTOM de Sologne	24/04/2024	SNC Etablissement CUILLERIER
	Lot n° 2 : Prestation de service de transport et traitement des déchets verts sur les déchèteries et plates-formes de regroupement du SMICTOM de Sologne		
	Collecte des points d'apport volontaire du verre d'origine ménagère	12/06/2024	SOCCOIM SAS VEOLIA
	Conditionnement et transport des déchets ménagers et assimilés	13/06/2024	Mauffrey Bourgogne
	Fourniture, installation et mise en service d'un système de gestion informatisé de contrôle d'accès pour 8 déchèteries du SMICTOM de Sologne	16/07/2024	HORANET
	Transport des emballages ménagers et assimilés du SMICTOM de Sologne	31/07/2024	Mesnager Services
	Construction d'une Végétri à Ligny le Ribault et à Ardon	30/09/2024	Eurovia Centre
	Fourniture d'un porteur-remorqueur équipé d'un bras de levage et d'une grue		
	Lot n°1 : acquisition d'un porteur remorqueur	08/10/2024	Sodimavi SAS
	Lot n°2 : fourniture et pose d'un bras de manutention pour benne	01/10/2024	CARIDRO Val de Loire

## VIII - LES ORIENTATIONS POUR 2025

### 7-1 La section de fonctionnement

#### ❖ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

##### TEOM

Le service est essentiellement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères assise sur le foncier bâti.

Comme chaque année, le SMICTOM proposera aux 5 communautés de communes un taux de taxe.

La volonté des élus est de maintenir le taux de TEOM à **13.3%**.

##### REDEVANCES SPECIALES

Pour 2025, Il est proposé d'inscrire une recette de **230 000 €** compte tenu des modifications des tarifs de la Redevance Spéciale mais également de la collecte des ordures ménagères tous les 15 jours. En 2024, nous avons inscrit **238 000 €**.

##### SOUTIENS DES ECO-ORGANISMES

Les montants relatifs aux aides des Eco-organismes (CITEO, ECO-TLC, ECO-DDS, ECO MOBILIER et OCADEEE) sont estimés à **600 000€**. En 2024 nous avons inscrit **706 300 €**. Compte tenu de la fragilité de l'économie, la prudence reste de mise.

##### RACHAT DE MATERIAUX

Le chapitre (75 : autres produits de gestion courante) relatif aux ventes de matériaux devient de plus en plus difficile à prévoir, il est dépendant de la raréfaction des matières premières. Le calcul effectué permet d'envisager une recette de **300 000€**.

En 2024 : inscrit **309 201,00 €**.

## ❖ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Certains postes sont difficiles à prévoir tel que :

- *Le poste carburant :*

Pour 2025, il est proposé d'inscrire **378 000€** (210 000 litres à 1.80 €/litre) En 2024 : de janvier à novembre, 177 268 litres ont été commandés pour un montant de 295 999,92 € soit une moyenne de 1.67€/litre.

En 2025, 3 tournées supplémentaires sont prévues pour collecter les Points d'Apport Volontaire destinés aux déchets alimentaires sur les 27 communes du SMICTOM.

- *Les charges de personnel :*

Elles varient en fonction des besoins du service (recrutements, jours fériés payés, remplacements des agents titulaires) et de l'augmentation des charges sociales.

Pour 2025, en raison de deux recrutements :

- un chauffeur pour la collecte des déchets alimentaires
- un assistant d'exploitation pour le contrôle d'accès en déchèterie
- la revalorisation du RIFSEEP

Il est proposé d'augmenter le montant des charges de personnel d'environ 5% par rapport à 2024.

- Les réparations et entretiens de véhicules (les comptes 60632 et 61551).

	2023 proposé	2023 réalisé	2024 proposé	2024 estimation
<b>60632</b>	129 570 €	110 325.48€	144 280.00 €	139 200 €
<b>61551</b>	215 800 €	133 023.19€	211 330.00 €	104 000 €

- Les prestations de services :

Le compte 611 englobe les marchés publics de collecte et de traitement tels que la collecte du verre en apport volontaire et les différents flux des déchèteries (déchets dangereux, cartons, ferraille, déchets verts...) En 2025, le taux de la TGAP pour l'enfouissement (traitement des objets encombrants non valorisables collectés en déchèterie) passe de 58 € la tonne à 65 € la tonne. En compensation, un taux de TVA à 5.5% est appliqué sur certaines prestations (le tri, la collecte et traitement en déchèterie) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et un taux de 10% pour les ordures ménagères et les déchets non valorisables.

## 7-2 La section d'investissement

### ❖ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- L'excédent d'investissement constaté au 31 décembre 2024 sera inscrit au compte 001 soit **78 416 €** (estimation)
- Compte tenu des dépenses d'investissement 2024 éligibles au FCTVA, **99 813€** pourront être inscrits.

### ❖ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2025, dans le cadre de la gestion du parc de véhicules, les crédits pour l'acquisition d'un camion de 26 tonnes seront à prévoir dans le budget, ainsi qu'une mini benne.



## IX - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025

Différents travaux et acquisitions seront à étudier dans le cadre des orientations budgétaires :

### Proposition d'orientations budgétaires 2025

<b>2145</b>	<b>Construction sur sol d'autrui - installat° générales, agencement</b>	<b>14 300.00</b>
	Solde - Contrôle d'accès pour 7 déchèteries +VRD	14 300.00
<b>2152</b>	<b>Installation de voirie</b>	<b>96 000.00</b>
	VRD - piste de lavage	48 000.00
	VRD Plate forme de Stockage	48 000.00
<b>21578</b>	<b>Autres matériels technique</b>	<b>8 300.00</b>
	Solde - Contrôle d'accès déchetterie Lamotte-Beuvron+1 barrière supplémentaire	8 300.00
<b>2158</b>	<b>Autres installations, matériel et outillage techniques</b>	<b>191 100.00</b>
	2 conteneurs stockage pneus poids lourds	4 000.00
	Réglophare	1 300.00
	Bacs OM et CS	84 000.00
	2 colonnes à huile	15 000.00
	extincteurs pour normes N4 (+50)	16 000.00
	4 bennes de 35m3 pour déchèterie	40 000.00
	10 filets	8 000.00
	1 Local DDM Nouan le fuzelier	15 000.00
	Store à Lames bureau collecte	800.00
	Transpalette électrique pour caisse palettes déchets alimentaires	7 000.00
<b>2181</b>	<b>Installations générales, agencements et aménagements divers</b>	<b>51 000.00</b>
	Bureau responsable 6*4	18 000.00
	Climatisation réversible bureau Nouan	33 000.00
<b>2182</b>	<b>Matériel de transports</b>	<b>457 000.00</b>
	BOM 26 tonnes	306 000.00
	Mini benne 3.5 tonnes	121 000.00
	VL remplacement de la clio	30 000.00
<b>21838</b>	<b>Matériel informatique</b>	<b>23 600.00</b>
	tablettes pour GPS	14 000.00
	1 PC portable pour service communication livraison installation	1 600.00
	1 PC portable pour service déchèteries (contrôle d'accès) livraison installation	1 800.00
	1 PC fixe + écran	1 200.00
	Seveur + onduleur	5 000.00
	<b>Total</b>	<b>841 300.00</b>

### Restes à réaliser

<b>2031</b>	<b>Frais d'études</b>	<b>19 044.00</b>
	Etude plateforme Ardon	8 544.00
	Etude plateforme Ligny le Ribault	10 500.00
<b>2051</b>	<b>Concession et droit</b>	<b>7 200.00</b>
	logiciel contrôle d'accès	7 200.00
<b>2111</b>	<b>Terrain nu</b>	<b>30 500.00</b>
	Terrain de la plateforme de déchets verts à Nouan le Fuzelier	30 500.00
<b>2145</b>	<b>Construction sur sol d'autrui</b>	<b>659 890.00</b>
	Végétri - Ligny et Ardon	418 200.00
	Contrôle d'accès pour 7 déchèteries +VRD	241 690.00
<b>2152</b>	<b>Autres installations de voirie</b>	<b>12 500.00</b>
	VRD pour contrôle d'accès pour la déchèterie de Lamotte Beuvron	12 500.00
<b>21578</b>	<b>Autres matériels techniques</b>	<b>22 027.00</b>
	Contrôle d'accès pour la déchèterie de Lamotte Beuvron	22 027.00
<b>2158</b>	<b>Autres installations, matériel et outillage technique</b>	<b>28 000.00</b>
	Locaux DDM	28 000.00
<b>2182</b>	<b>Matériels de transport</b>	<b>590 405.00</b>
	Camion 6x4	328 140.00
	BOM	262 265.00
	<b>TOTAUX</b>	<b>1 369 566.00</b>

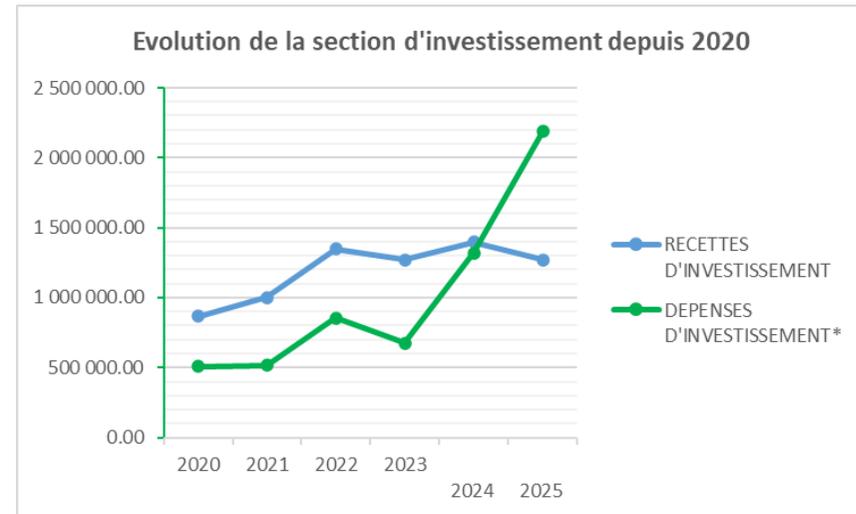
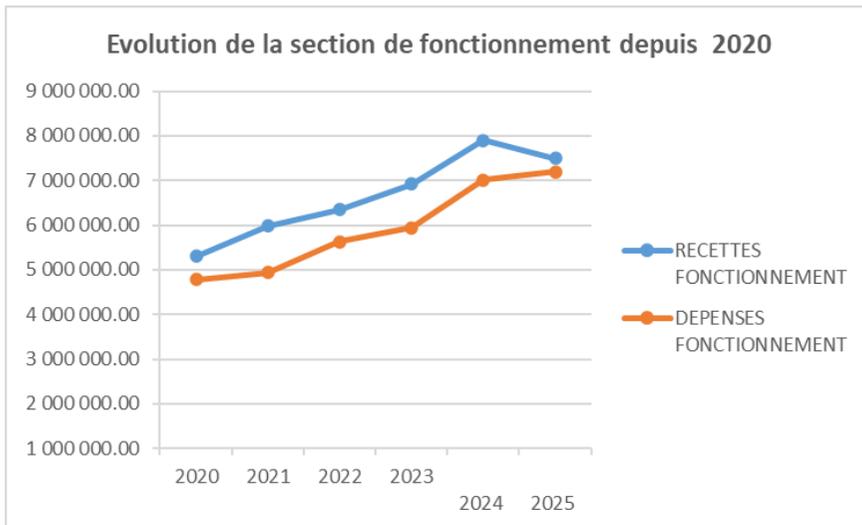
### Récapitulatif

Restes à réaliser	1 369 566.00 €
Propositions d'orientations budgétaires	841 300.00 €
<b>Total</b>	<b>2 210 866.00 €</b>

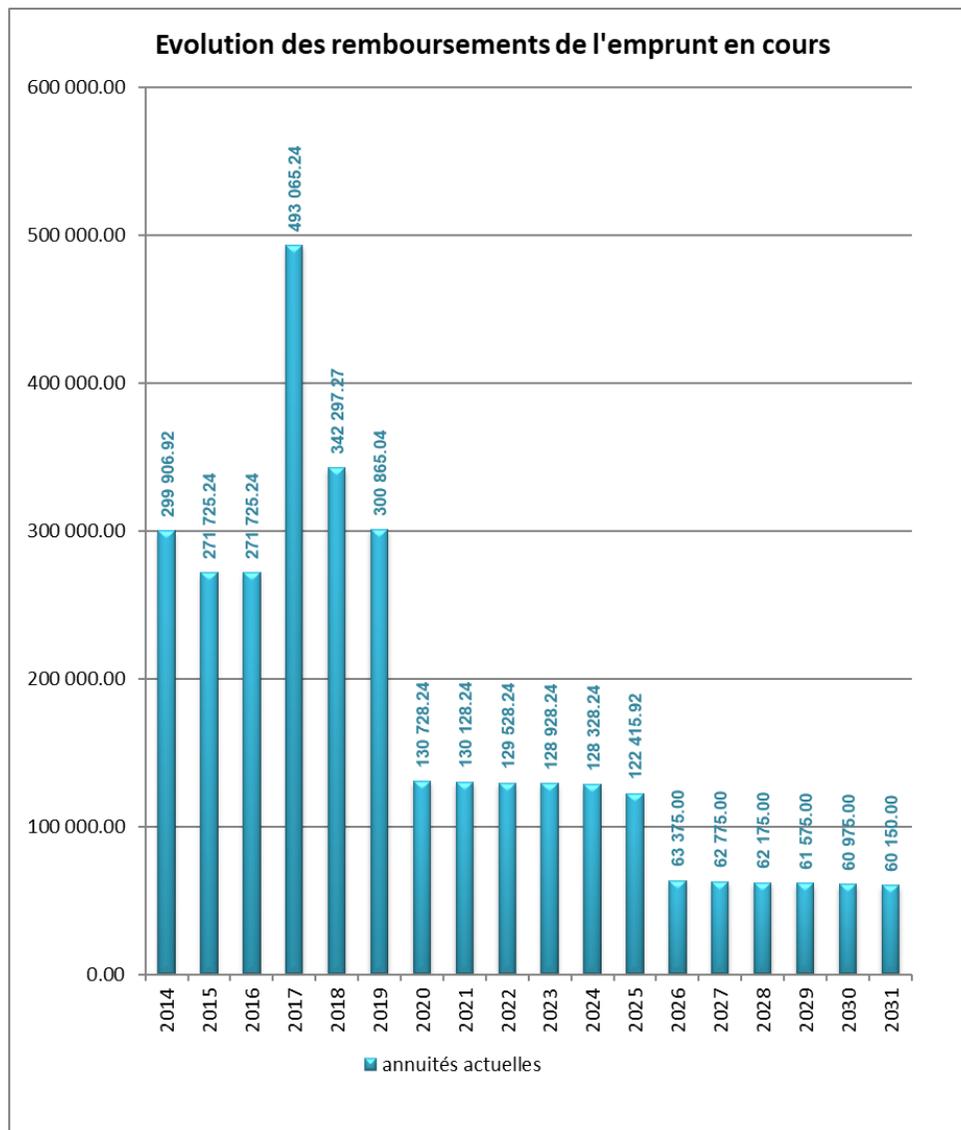
### EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES DU SMICTOM de Sologne (€)

	2020	2021	2022	2023	2024 (estimation)	2025 (prévision)
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	5 310 221.21	5 983 650.95	6 350 791.26	<b>6 915 544.91</b>	<b>7 898 209.00</b>	<b>7 500 000.00</b>
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	4 784 613.59	4 941 426.06	5 630 630.92	<b>5 947 163.61</b>	<b>7 013 236.00</b>	<b>7 200 000.00</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	867 133.38	1 002 428.26	1 348 388.46	<b>1 270 785.37</b>	<b>1 398 351.00</b>	<b>1 269 000.00</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT*</b>	509 653.71	514 588.45	854 232.73	<b>673 246.29</b>	<b>1 319 935.00</b>	<b>2 188 266.00</b>

\*La prévision pour la dépense d'investissement pour 2025 tient compte des RAR 2024



## LES REMBOURSEMENTS DE L'EMPRUNT



Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 041-254100415-20241211-D2024\_53-DE



## **PROSPECTIVES PLURIANNUELLES 2025-2026**

- Réhabilitation de la déchèterie de Lamotte Beuvron
- Etude sur la mise en place d'une ressourcerie
- Renouvellement du parc des véhicules de collecte
- Etude sur la mise en place de colonnes enterrées